

02 avr 2021 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 2 avril 2021

Covid-19 : allocation de ressources supplémentaires pour les sans-abris

Sur proposition de la ministre chargée de la Lutte contre la pauvreté Karine Lalieux, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation de l'accueil des sans-abris et l'allocation de ressources supplémentaires dans le cadre de la crise du coronavirus.

Le contexte sanitaire actuel amène à porter une attention particulière aux publics vulnérables et fragiles. Il est donc nécessaire de prolonger la mission d'accueil et d'accompagnement psychomédicosocial du centre fédéral en Région de Bruxelles-Capitale et des centres dans les grandes villes d'Anvers, Gand, Charleroi et Liège jusqu'à la fin du mois de juin 2021. Ces dispositifs doivent être accompagnés de mesures d'isolement en cas de contagion confirmée par un test, en vue de l'organisation de la stratégie nationale de vaccination.

Pour atteindre ces objectifs, 951.993 euros sont octroyés au Consortium Croix-Rouge et Médecins du Monde et 300.000 euros sont répartis équitablement entre les villes de Liège, Gand, Anvers et Charleroi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be